

Règlement particulier concernant le OPEN BAP #2 – Doubles (30 et 31 Mars 2019)

Article 1 : généralités

- Art.1.1** Le tournoi est autorisé sous le numéro : **1803129**, et sous le nom "OPEN BAP#2 - Doubles". Il se déroule les **30 et 31 Mars 2019** au Gymnase Bercy-Bastille 242 rue de Bercy 75012 Paris sur 5 terrains.
- Art.1.2** Le tournoi sera de **type « Standard »** et déroulera selon les règles de la FFBAD (en particulier sur la gestion des forfaits et des cartons), des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.
- Art.1.3** Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence joueur.
- Art.1.4** Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation. Le juge-arbitre principal du tournoi sera **Pascal Candelle**. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Article 2 : séries et tableaux

- Art.2.1** Le tournoi "OPEN BAP#2 - Doubles" est un tournoi **National** qui s'adresse à tous les joueurs des catégories "Cadet", "Junior", "Senior" et "Vétérans". Les séries proposées dans les tableaux **DD, DH et DM** sont :
SERIE 1 : pour les joueurs ayant un CPPH entre 64 et 254,99
SERIE 2: pour les joueurs ayant un CPPH entre 16 et 63,99
SERIE 3: pour les joueurs ayant un CPPH entre 0,0001 et 15,99
- Art.2.2** Les tableaux se dérouleront en poule préliminaires, avec 1 ou 2 sortants par poule, puis en élimination directe.
- Art.2.3** Les tableaux **de mixte** se dérouleront intégralement le **dimanche**. Les **doubles Homme et Dame** pourront s'étaler sur le weekend complet. Le comité d'organisation n'acceptera pas les contraintes d'horaires.
- Art.2.4** En cas d'inscriptions insuffisantes à un tableau (inférieures à 3 paires) celui-ci sera annulé. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Une découpe en 2 séries est possible en cas de forte participation quelle que soit la série.
- Art.2.5** Sur-classement : **Une paire ne pourra s'inscrire que dans la série correspondant au CPPH au minimum d'un des deux joueurs constituant la paire.**
- Art.2.6** « Afin de respecter la réglementation fédérale sur les 16x, le cpph minimum pour participer à une série est de :
16 en série 1
4 en série 2
0,0001 en série 3

Article 3 : inscriptions

- Art.3.1** La date limite d'inscription est le **Jeudi 28 Février 2019**.
- Art.3.2** Les classements des joueurs pris en compte pour la confection des tableaux seront ceux indiqués par Poona à **la date de clôture des inscriptions, soit le Jeudi 28 Février 2019**.
- Art.3.3** La date du tirage au sort est fixée au **Samedi 16 Mars 2019**
- Art.3.4** Les inscriptions seront réalisées par mail l'adresse suivante : **tournoi.openbap@gmail.com**. En cas de surnombre, elles seront priorisées selon leur date de saisie sur le site. Inscriptions par club uniquement.
- Art.3.5** Le montant des droits d'engagement est de **15 €** pour un tableau, **20 €** pour deux tableaux. En cas de forfait après le tirage au sort, les droits d'engagements seront exigibles (sauf en cas de forfait justifié présenté au Juge Arbitre).
- Art.3.6** **Les inscriptions seront réglées obligatoirement par chèque (à l'ordre : Bad' à paname) le jour du tournoi**, dès l'arrivée au gymnase, à la table de pointage.

Article 4 : forfaits

- Art.4.1** Tout joueur s'inscrivant au tournoi «OPEN BAP#2 - Doubles » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- Art.4.2** Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort soit **le Samedi 16 Mars 2019**, le joueur défaillant devra
 - prévenir l'organisateur **par mail (contact@bap75.fr ou tournoi.openbap@gmail.com) et téléphone (Benoit 06.23.06.62.86)**.
 - dans la mesure du possible, il essaiera de proposer un remplaçant.
 - envoyer ou présenter une copie du justificatif et formulaire fédéral rempli à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- En cas d'absence de courrier et de courriel, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) de sa non-participation.

Article 5 : déroulement

- Art.5.1** Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles seront aussi disponibles sur le site internet www.badnet.fr..En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- Art.5.2** Dès son arrivée, le participant doit se faire pointer et ceci chaque jour de la compétition. Après le pointage les compétiteurs sont considérés comme présents. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre.
- Art.5.3** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

- Art.5.4** Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal entre les deux joueurs/paires. 3 volants seront fournis par rencontre pour les finales. En cas de désaccord sur le type de volant, le volant officiel est le Oliver Apex 85, en vente durant le tournoi et à la charge des joueurs.
- Art.5.5** Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre. **Les matchs pourront être appelés jusqu'à 60 minutes avant l'horaire prévu.**
- Art.5.6** Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.
- Art.5.7** Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de **20 minutes**.
- Art.5.8** Chaque joueur disposera de 5 minutes entre l'appel et le début de son match. Tout joueur non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification (« FORFAIT ») du tableau par le juge-arbitre. **Les joueurs devront tester les volants dès leur arrivée sur le terrain.**
- Art.5.9** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sauf aux arrêts prévus.
- Art.5.10** Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres, les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le JA.
- Art.5.11** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain sera compté "let" une fois au service et faute en jeu.
- Art.5.12** En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix seront distribués en fonction du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.
- Art.5.13** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 4.5 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- Art.5.14** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.
- Art.5.15** Le présent règlement sera affiché dans le gymnase le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- Art.5.16** Les mineurs seront sous la responsabilité de leurs parents ou d'un accompagnateur désignés par le club.
- Art.5.17** Les récompenses ne seront remises qu'à l'issue des finales de tableaux du jour
- Art.5.18** Tout participant est susceptible d'être photographié durant le du tournoi. Ces photos seront visibles sur les site Internet du club badandfurious.com. Si toutefois, un participant refuse d'y apparaître, sur demande écrite, les photos le concernant ne seront pas publiées.